

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2021

---

**PROPORTIONNELLE INTÉGRALE AU SCRUTIN LÉGISLATIF - (N° 4013)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le scrutin uninominal à 2 tours a de grandes qualités. Il permet aux électeurs d'identifier plus facilement "leur" député. Notre démocratie souffre d'un éloignement de la plupart de ses élus par rapport aux électeurs, au terrain. Il n'est pas, comme c'est écrit dans l'exposé des motifs, un vecteur de « la séparation progressive entre le peuple français et ses institutions ». La proportionnelle creuserait d'ailleurs encore plus cette situation avec une anonymisation des élus. Par ailleurs, avec l'instauration de la proportionnelle, c'est la prime aux partis politiques et, notamment, la fin des députés n'appartenant à aucun parti. Et il serait bien dommage pour notre Assemblée nationale de se passer de la liberté d'expression de ces derniers !